

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

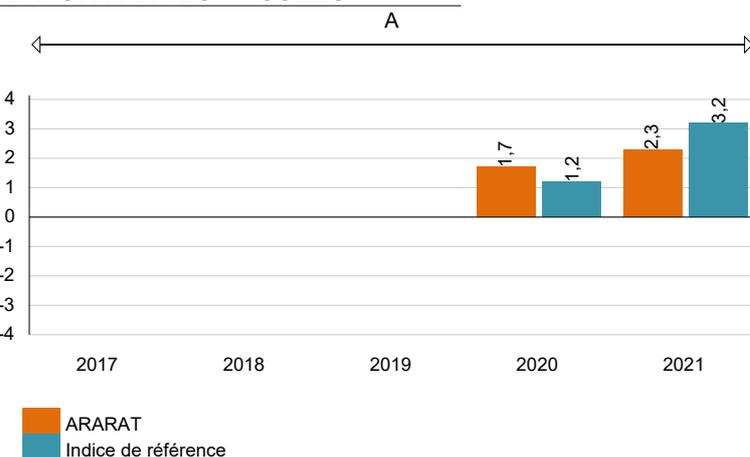
Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	1,05%* TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Il ne comprend pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPVCM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "**frais et commissions**" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Jusqu'au 31/12/2021, l'indice de référence est le composite 80 % ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et 20 % MSCI Net Total Return. Tickers Bloomberg indice de référence : EG02 Index, MSDEEMUN Index. A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le composite 80 % ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et 20 % Euro Stoxx Net Total Return. Ticker Bloomberg indice de référence : EG02 Index, SXXT Index.

Date de création de la SICAV : 09/11/2020

Devise de référence : EUR

A : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20 % MSCI EMU NTR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK .

Le montant minimal de souscription initiale est de Un millième d'action.

Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV. Les actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet. La SICAV opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Modalités de partage :

Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Sévin sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action D de la Sicav. Ce don est ressorti d'un reçu fiscal pour le souscripteur.

Actions (C) et (D) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Sévin, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don qui pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0.52% de l'actif net moyen des actions C et D par an.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPVCM. L'OPVCM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.

Meeschaert Asset Management
 Tour de Montparnasse
 33 avenue du Maine
 75755 Paris Cedex 15

Meeschaert Asset Management S.A.S. au capital de 125 000 euros
 R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z
 Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025